

Législature 2017-2021

Séance du 3 juillet 2017

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°10

Acomptes relatifs à l'impôt communal 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La deuxième édition du Journal d'Estavayer qui est distribuée ces jours dans les ménages contient en page 3 une information importante concernant les impôts.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion, le comité de pilotage a décidé que la nouvelle commune percevrait elle-même les impôts communaux, à l'instar des anciennes Communes d'Estavayer-le-Lac et de Murist.

Dans le cadre de la fusion, un nouveau logiciel comptable a été installé, avec les aléas, problèmes de jeunesse et réglages nécessaires qui sont présents lors des mutations informatiques.

En l'occurrence, certains contribuables n'ont pas reçu leurs bulletins de versement « acomptes 2017 » dans le courant du mois de mai pour des raisons qui restent à déterminer : dysfonctionnement au niveau de l'impression et de l'adressage des bulletins de versement ou, ce qui est aussi possible, dans la distribution de certaines enveloppes par La Poste. Toutefois, le Service des finances peut assurer, et l'a d'ailleurs contrôlé, que tous les contribuables des sept anciennes communes sont enregistrés dans la base de données. Tout le monde sera imposé et personne ne passera donc entre les gouttes.

Le Service des finances a déjà reçu spontanément des appels de contribuables inquiets de ne pas être à jour avec leur premier acompte de fin mai. Nous espérons que l'article présent dans notre journal officiel fera office de rappel pour les autres. Au pire, les personnes qui ne s'acquitteront pas des acomptes communaux seront alertées de cet oubli lorsqu'elles recevront la taxation définitive en 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Philippe Aegerter, Finances